

Assemblée Générale Mixte

29 septembre 2017

1^{ère} convocation



Avertissement



Cette présentation peut contenir des déclarations prospectives à l'égard de la situation financière, des résultats, des activités et de la stratégie d'Atari. Même si Atari estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne sont pas des garanties des performances futures.

Les résultats réels peuvent différer sensiblement des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle d'Atari, et notamment les risques décrits dans le Document de référence 2016-2017 du Groupe déposé par Atari auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 août 2017 sous le numéro D.17-0823 et qui est également disponible sur le site internet d'Atari www.atari-investisseurs.fr.

Les déclarations prospectives éventuelles sont formulées à la date de la présente réunion et Atari rejette toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre.

Les opérations envisagées et présentées aux actionnaires devront faire l'objet d'un Prospectus visé par l'AMF.

Tout investissement en actions Atari, dont le cours de bourse est très volatile, comporte un risque important.



ATARI

CONSTITUTION DU BUREAU



29 sept.
2017



ATARI

ANNONCE DU QUORUM PROVISOIRE



29 sept.
2017



ATARI AUJOURD'HUI

BIEN PLUS QUE DES JEUX VIDÉO

Frédéric Chesnais – Président du Conseil d'Administration / Directeur Général





Priorités Stratégiques



- **5 lignes d'activités, combinant l'exploitation directe et les partenariats**
 - Jeux vidéo
 - Casinos en ligne
 - Production multimédia (TV)
 - Objets connectés
 - Licences
- **Expertise métiers**
- **Complémentarité des audiences**
- **Maximisation des efforts marketing**



Développement d'une activité de type "Atari Ventures" par prise de participations capitalistiques dans des sociétés High Tech à forte croissance en échange d'une licence de marque Atari et avec des investissements cash limités.



ATARIBOX





Offre de jeux saison 2017-2018



Special Content Event
October 2017
iOS/Android



New Intellectual Property
Uses the RCT Touch Engine
iOS/Android



Coaster Builder (non-simulation)
With Optional VR Mode
Console / Digital + Physical



New Intellectual Property
Card-based Brawler
iOS/Android



A Revival of the
Classic Atari Game
iOS/Android



New Partnership with
Well-known Creator
PC + Console / Digital + Physical



Sequel in the Flashback Series
Console / Digital + Physical



A Revival of the
Classic Atari Game
iOS/Android



Re-mastered Version of
Hit Games RCT 1 & 2 + Expansions
PC Digital – Released Sept '17

29 sept.
2017



Principales modalités des OCEANES 2017



- **Nature de l'offre** : émission d'OCEANES avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription
- **Montant brut de l'émission** : 4,3 M€ porté à 5,0 M€ si exercice de la clause d'extension
- **Maturité** : 5 ans
- **Intérêt annuel** : 5,5% servi semestriellement
- **Valeur nominale de l'OCEANE** : 0,47 €
- **Nombre d'OCEANES** : 9 216 350 OCEANES, porté à 10 598 802 si exercice de la clause d'extension
- **Engagement des principaux actionnaires** : Ker Ventures à hauteur de 200 000,04 € (425 532 OCEANES) et A. Zyngier à hauteur de 50 000,01 € (106 383 OCEANES)
- **Dilution potentielle des actionnaires** : **3,9%** (4,5% en cas d'exercice de la clause d'extension)
- **Période de souscription** : du 5 octobre au 20 octobre 2017



- **Poursuivre le financement de l'importante croissance organique.**
 - Importants projets en cours de développement : Ataribox, Speaker hat, Production multimédia, ...
 - Poursuite des investissements sur les franchises existantes
- **Elargir le portefeuille de produits en se positionnant sur d'éventuelles acquisitions externes sélectives.**



Evolution du cours de bourse



Evolution du cours de bourse depuis le 01/04/2016





2017 - Puissance de la marque intacte



BLADE RUNNER **2049**

(Sortie en France le 4 octobre 2017)



BLADE RUNNER

(Sortie en 1982)

29 sept.
2017



ATARI

2013-2016 : le retournement

Philippe Mularski – Directeur Administratif & Financier





2013-2016 : le retournement



→ 2013

- **Janvier**
Filiales US placées en "Chapter 11",
- **Février**
BlueBay cède ses parts
à Frédéric Chesnais et Alden,
- **Décembre**
Sortie des filiales US du "Chapter 11".

→ 2014

- Nouvelle équipe dirigeante,
- Relance de la production de jeux,
- Mise en place de la stratégie de retournement,
- Appui sur des partenariats.

→ 2015/2016

- Lancement de nouveaux jeux,
- Développement des activités de licences,
- Optimisation de la structure financière.

Opportunités
au-delà du jeu vidéo



Organisation et
actionnariat simplifiés



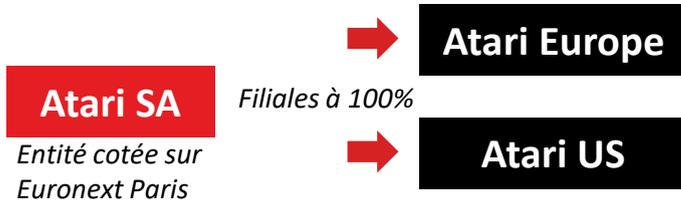
Retournement, amélioration
de la structure financière



**Atari renoue avec
la rentabilité**



Une structure simplifiée et efficace



Un PDG principal actionnaire

Une équipe de production à New York avec des studios partenaires situés aux Etats-Unis et en Europe.

Des produits principalement distribués en ligne, à un niveau mondial.

Des partenaires tiers pour la fabrication et la distribution physique.

Une structure allégée et flexible fondée sur un ensemble de partenaires de premier plan



ATARI

Résultats au 31 mars 2017





Chiffres clés



Progression
significative du
chiffre d'affaires



Amélioration
de la rentabilité



Désendettement
effectif



Capitaux propres
consolidés de
nouveau positifs





Événements importants de l'exercice



- **Règlement du litige Alden.**
- **Remboursement intégral de la dette Alden:** dans le cadre du financement du rachat de la dette Alden, le Groupe a procédé à deux augmentations de capital au cours du second semestre calendaire 2016, pour un montant total, prime d'émission incluse, de 8,1 M€, dont 2,0 M€ souscrits par Ker Ventures, 2,0 M€ par la Financière Arbevel et 0,5 M€ par Alex Zyngier.
- **Partenariat avec Sigfox (Internet of Things).**
- **Poursuite des partenariats dans l'activité Casino :** Pariplay et Kizzang.
- **Sorties de nouveaux jeux :** RCT Touch Mobile notamment.
- **Cession des droits futurs de Test Drive Unlimited à Bigben.**
- **Extension de la licence Roller Coaster Tycoon jusqu'en 2022.**
- **Annonce d'un nouveau produit Hardware.**



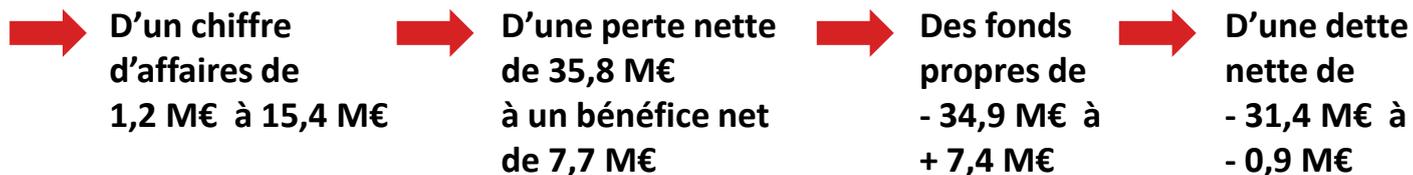
2013-2017 : Retournement effectué



<i>(en millions d'euros)</i>	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Chiffre d'affaires	1,2	3,3	7,6	11,9	15,4
Résultat opérationnel courant	0,6	0,9	0,2	1,4	1,9
Résultat opérationnel	-2,0	1,3	1,5	0,0	8,5
Résultat net part du groupe	-35,8	-2,5	1,2	-0,1	7,7
Capitaux propres part du groupe	-34,9	-31,3	-13,1	-10,6	7,4
Trésorerie nette (Endettement net) globale	-31,4	-24,8	-11,0	-13,3	-0,9

(Exercices clos le 31 mars)

De Mars 2013 à Mars 2017 :





- Prêt Alden, montant de 12,6 M€, racheté pour 5,3 M€ en juillet 2016.

- Financement du rachat (5,3 M€) :
 - 2,0 M€ par émission d'actions nouvelles au profit de Financière Arbevel ;
 - 0,8 M€ par émission d'actions nouvelles au profit de Alden ;
 - 2,5 M€ par un prêt d'actionnaires, rémunéré par des BSA, de Ker Ventures (holding personnelle de F. Chesnais) et A. Zyngier.

- Atari a refinancé ce prêt d'actionnaires par une émission d'actions nouvelles à l'Automne 2016.



Résultats au 31 mars 2017



(M€)	31.03.2017	31.03.2016 (1)
Chiffre d'affaires	15,4	11,9
Coût des ventes	(3,9)	(1,8)
MARGE BRUTE	11,5	10,1
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	74,5%	84,9%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1,9	1,4
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	12,1%	11,4%
RESULTAT OPERATIONNEL	8,5	0,0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7,7	(0,1)

(1) retraité en application d'IAS 8 (voir Note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

➔ Chiffre d'affaires : 15,4 M€

- Un chiffre d'affaires en hausse de 29% à taux de change courant

➔ Résultat opérationnel courant : + 1,9 M€

En augmentation de plus de 36%

➔ Résultat opérationnel : + 8,5 M€

- Autres produits & charges opérationnels : +6,6 M€ dont +7,1 M€ liés au gain du rachat Alden

➔ Résultat consolidé net : + 7,7 M€

- Coût de l'endettement financier : - 0,8 M€ (en tendance : 0,1 M€)
- Autres produits & charges financiers : + 0,0 M€



Résultats au 31 mars 2017



(M€)	31.03.2017	31.03.2016 (1)
Chiffre d'affaires	15,4	11,9
Coût des ventes	(3,9)	(1,8)
MARGE BRUTE	11,5	10,1
Frais de recherche et développement	(3,8)	(3,3)
Frais marketing et commerciaux	(2,0)	(1,3)
Frais généraux et administratifs	(4,1)	(4,0)
Autres produits et charges d'exploitation	0,3	(0,2)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1,9	1,4

(1) retraité en application d'IAS 8 (voir Note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Résultat opérationnel courant : + 1,9 M€, en augmentation de plus de 36%

- Frais de développement : - 3,8 M€
- Frais marketing : - 2,0 M€
- Frais généraux : - 4,1 M€
- Autres produits & charges d'exploitation : +0,3 M€



Bilan au 31 mars 2017



ACTIF (M€)	31.03.2017	31.03.2016 ⁽¹⁾
Immobilisations incorporelles	6,9	5,0
Immobilisations corporelles	0,0	0,0
Actifs financiers non courants	3,0	0,2
Impôts différés actifs	0,5	0,5
Actifs non courants	10,5	5,7
Clients et comptes rattachés	7,3	6,0
Actifs d'impôts exigibles	-	-
Autres actifs courants	0,7	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1	1,2
Actifs détenus en vue de la vente	0,4	-
Actifs courants	9,6	7,9
Total actif	20,0	13,6

(1) retraité en application d'IAS 8 (voir Note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)



Frais de développement immobilisés 6,8 M€ dont :

- RollerCoaster Tycoon World & Touch 5,8 M€



Clients et comptes rattachés 7,3 M€ :

- Facturation février - mars 2017 sur RCTW, RCTT et Atari Vault
- Clients licensing casino 2,0 M€ (cf. PCA au passif)



Bilan au 31 mars 2017



PASSIF (M€)	31.03.2017	31.03.2016 ⁽¹⁾
Capital	2,3	1,8
Primes d'émission	7,5	407,5
Réserves consolidées	(10,1)	(419,8)
Résultat net part du Groupe	7,7	(0,1)
Capitaux propres Part du Groupe	7,4	(10,6)
Intérêts minoritaires	0,0	0,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	7,4	(10,6)
Provisions pour risques et charges non courantes	0,3	0,1
Dettes financières non courantes	2,0	14,4
Autres passifs non courants	0,0	0,1
Passifs non courants	2,3	14,5
Provisions pour risques et charges courantes	0,4	1,2
Dettes financières courantes	-	0,2
Dettes fournisseurs	6,3	4,8
Dettes d'impôts exigibles	0,0	-
Autres passifs courants	3,6	3,6
Passifs courants	10,3	9,7
Total passif	20,0	13,6

(1) retraité en application d'IAS 8 (voir Note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

➔ **Capitaux propres positifs de 7,4 M€** ➔ **Trésorerie nette : - 0,9 M€**
Contre -13,3 M€ au 31/03/2016

➔ **Passifs courants : 10,3 M€** dont 6,3 M€ de dettes fournisseurs & 1,8 M€ de produits constatés d'avance principalement au titre des revenus de licence casino.



Désendettement effectif



<i>(en millions d'euros)</i>	31-mars-13	31-mars-14	31-mars-15	31-mars-16	31-mars-17
OCEANES 2019		(18,4)	-	-	-
ORANES	(1,7)				
OCEANES 2003-2020	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(0,6)
OCEANES 2015-2020		-	(1,2)	(1,3)	(1,4)
Prêt Alden	(22,7)	(11,5)	(12,1)	(12,5)	-
Autres	(8,4)		(0,7)	(0,2)	-
Trésorerie Brute (Endettement brut)	(33,4)	(30,5)	(14,6)	(14,5)	(2,0)
Trésorerie et équivalents trésorerie	2,0	5,8	3,7	1,2	1,1
Trésorerie Nette (Endettement net)	(31,4)	(24,8)	(11,0)	(13,3)	(0,9)

Une dette nette diminuée de manière drastique

- Endettement net Groupe ramené de -31,4 M€ au 31/03/2013 à - 0,9 M€
- Des dettes financières principalement à échéance 2020.



- **En France, près de 735 millions d'euros de déficits fiscaux reportables**
 - **Economie fiscale potentielle** : de l'ordre de **245 millions** d'euros, sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation
 - **Economie fiscale potentielle par action** : environ **1,08 €** (Nombre d'actions au 31/03/2017 diminué des actions d'autocontrôle).

- **Aux Etats-Unis, l'administration fiscale américaine a confirmé début 2017 les déficits fiscaux reportables à près de 600 millions de dollars US**
 - **Economie fiscale potentielle** : **plus de 200 millions** de dollars US, sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation
 - **Economie fiscale potentielle par action** : environ **0,88 \$** (Nombre d'actions au 31/03/2017 diminué des actions d'autocontrôle).



Bien plus que des jeux vidéo



CNN

"Pong!
Atari
Marque
ses 40 ans
de Gaming"



THE INDEPENDENT

Time Magazine's, "50 Best Websites 2012"

TIME



Bien plus que des jeux vidéo





ATARI

QUESTIONS & REPOSSES



29 sept.
2017



ATARI

Proposition de résolutions par les actionnaires Modification des résolutions publiées au BALO

(Non applicable si aucune soumission ou modification)





ATARI

ANNONCE DU QUORUM DEFINITIF



29 sept.
2017



Ordre du jour (1/3)



- Rapports du Conseil d'Administration et de son Président
- Rapports des Commissaires aux comptes

A titre ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017 et quitus aux membres du Conseil d'administration,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017,
3. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2017,
4. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire,
5. Renouvellement du mandat de Madame Alyssa Padia Walles en qualité d'administratrice,
6. Nomination de Madame Isabelle Andres en qualité d'administratrice,
7. Fixation du montant des jetons de présence,
8. Politique de rémunération 2017 du Président - Directeur Général de la Société,
9. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions.



Ordre du jour (2/3)



A titre extraordinaire

10. Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat,
11. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
12. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public,
13. Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise,
14. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission de valeurs mobilières visées aux résolutions 11, 12 et 18, dans la limite de 15 % de l'émission initiale,
15. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE,



Ordre du jour (3/3)



16. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE,
17. Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société,
18. Autorisation consentie au Conseil d'administration, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10 % du capital,
19. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier,
20. Plafond global des délégations,
21. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation serait admise,
22. Pouvoirs pour formalités



Modalités du vote



IMPORTANT / Avant d'envoyer votre carte, veuillez grande attention aux instructions situées au verso - Important / Before sending please refer to instructions on reverse side
 Carte qui peut être remplie, scellée, cotée et envoyée par courrier électronique - Card which should be filled, sealed and sent by email

ATARI
 Société Anonyme au capital de 14 765 685,50 €
 Siège social : 78, rue La Fayette - 75009 Paris
 341 699 106 RCS Paris

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
 convoquée le mercredi 11 décembre 2013 à 10 h 00
 au Club Confair - 54, rue La Fayette - 75009 Paris

CAHIER RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY
 Identifiant - Account: _____
 Numéro de carte - Card number: _____
 Nombre de cartes - Number of shares: _____
 Fonction - Position: _____
 Nom - Name: _____
 Adresse de vote - Address for voting: _____

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
 (à retourner à l'Assemblée Générale)
 Je soussigné(e) déclare avoir lu attentivement les présentes et les avoir acceptés. Je certifie que les informations fournies sont exactes et complètes. Je certifie également que je suis titulaire de la totalité ou d'une partie des actions de la Société au moment de la tenue de l'Assemblée Générale. Je certifie également que je suis autorisé(e) à voter par correspondance. Je certifie également que je suis titulaire de la totalité ou d'une partie des actions de la Société au moment de la tenue de l'Assemblée Générale.

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 (à retourner à l'Assemblée Générale)
 Je soussigné(e) déclare avoir lu attentivement les présentes et les avoir acceptés. Je certifie que les informations fournies sont exactes et complètes. Je certifie également que je suis titulaire de la totalité ou d'une partie des actions de la Société au moment de la tenue de l'Assemblée Générale. Je certifie également que je suis autorisé(e) à voter par correspondance. Je certifie également que je suis titulaire de la totalité ou d'une partie des actions de la Société au moment de la tenue de l'Assemblée Générale.

JE DONNE POUVOIR À : (à retourner à l'Assemblée Générale)
 (à retourner à l'Assemblée Générale)
 Je soussigné(e) déclare avoir lu attentivement les présentes et les avoir acceptés. Je certifie que les informations fournies sont exactes et complètes. Je certifie également que je suis titulaire de la totalité ou d'une partie des actions de la Société au moment de la tenue de l'Assemblée Générale. Je certifie également que je suis autorisé(e) à voter par correspondance. Je certifie également que je suis titulaire de la totalité ou d'une partie des actions de la Société au moment de la tenue de l'Assemblée Générale.

Proposition	OUI	NON	ABSTENTION
A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
I	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
K	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ATTENTION / Attention / Please read the instructions on the reverse side of the card carefully and fill in the card accordingly.
SAUTON / Caution / Please read the instructions on the reverse side of the card carefully and fill in the card accordingly.

08/12/2013

Le formulaire de vote vous a été remis à votre arrivée

- Pour voter « Pour » une résolution : laissez la case correspondante vierge
- Pour voter « Contre » ou vous « Abstener » : noircissez la case correspondante

Le vote sera ouvert pendant 15 secondes par résolution

Les résultats seront dépouillés et annoncés à l'issue de l'Assemblée Générale





Résolution 1 – A titre ordinaire



Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017 et quitus aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes, des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexe, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le bénéfice net comptable de cet exercice à 1.717.312,74 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même Code. L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion des affaires de la Société au cours dudit exercice.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 2 – A titre ordinaire



Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et des comptes consolidés du Groupe, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Deloitte à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023. L'Assemblée Générale constate la fin et le non renouvellement du mandat du cabinet BEAS, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 5 – A titre ordinaire



Renouvellement du mandat de Madame Alyssa Padia Walles en qualité d'administratrice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administratrice de Madame Alyssa Padia Walles pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Alyssa Padia Walles est Présidente d'Amplitude Consulting, elle possède une expérience significative dans le domaine des médias. Elle intervient notamment dans le développement et la gestion d'entreprises, les ventes, la promotion des marques, ainsi que la création et la mise en œuvre de campagnes marketing internationales dans les loisirs interactifs.

Alyssa Walles est également un mentor pour le compte de la USC Marshall School of Business, membre fondateur de Long Beach TEC (un incubateur multimédia) et membre du conseil consultatif de list games.

Alyssa est diplômée de l'Université de Californie du sud.

Nomination de Madame Isabelle Andres en qualité d'administratrice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Isabelle Andres en qualité d'administratrice pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Isabelle Andrès est Directrice Générale du groupe Alchimie, agrégateur et distributeur de contenus digitaux (vidéos, jeux) sur web et mobile.

Elle évolue depuis plus de 20 ans dans les secteurs du digital, des media et de l'entertainment. Elle a débuté sa carrière dans la radio (groupe Lagardère puis Radio-France), puis dans le secteur de la production audiovisuelle (télé Images – groupe Zodiac Media).

Elle a ensuite rejoint en 2009 Betclik Everest Group (jeux d'argent en ligne) d'abord en tant que Directeur Général Adjoint en charge des Finances, puis Directrice Générale Groupe de 2013 à 2017.

Isabelle est diplômée d'HEC et de l'Université de Paris X-Nanterre (licence en psychologie).



Résolution 7 – A titre ordinaire



Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'attribuer une enveloppe globale de 80.000 euros net de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 8 – A titre ordinaire



Politique de rémunération 2017 du Président - Directeur Général de la Société

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables au Président-Directeur Général de la Société pour l'exercice qui se clôturera le 30 mars 2018, qui ont été fixés par le Conseil d'administration de la Société sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, tels que décrits dans le document de référence de la Société et rappelés dans le rapport du Conseil d'administration.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 9 – A titre ordinaire



Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, ainsi qu'aux dispositions du règlement général de l'AMF, à opérer en bourse sur les actions de la Société.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 10 – *A titre extraordinaire*



Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat

Présentation :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions détenues par la Société, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de rachat et dans une limite de 10% par période de 24 mois.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 18 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Présentation :

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société. Les actionnaires notamment auront ainsi, proportionnellement au nombre de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, et, si le Conseil le décide, à titre réductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de cette résolution..

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public

Présentation :

Nous vous proposons d'adopter la résolution suivante, technique, et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations sur le capital dans des courts délais

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 13 – *A titre extraordinaire*



Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise

Présentation :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre des dispositions du Code de commerce (articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 I et II et L.225-138-1) et du code du travail (article L.3332-1 et suivants) relatives aux émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés encore présents dans la Société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce. L'utilisation de cette résolution donne bien lieu à rapport complémentaire.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission de valeurs mobilières visées aux résolutions 11,12 et 18, dans la limite de 15 % de l'émission initiale

Présentation :

Le Conseil d'administration demande à votre Assemblée Générale de lui déléguer la possibilité d'augmenter, en cas de demande excédentaire, le nombre d'actions ou de valeurs à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société visés aux résolutions 11, 12 et 18, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale) et dans les limites des positions et recommandations de l'AMF et ce, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 15 – *A titre extraordinaire*



Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE.

Présentation :

Nous vous proposons d'adopter la résolution suivante, technique, et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 16 – *A titre extraordinaire*



Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE

Présentation :

Nous vous proposons d'adopter la résolution suivante, technique, et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 17 – *A titre extraordinaire*



Autorisation au Conseil d'Administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société

Présentation :

Les bénéficiaires devront être les membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 38 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 18 – *A titre extraordinaire*



Autorisation consentie au Conseil d'administration, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10 % du capital

Présentation :

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 19 – *A titre extraordinaire*



Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

Présentation :

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Plafond global des délégations

Présentation :

Fixation du plafond global des augmentations de capital immédiat ou à terme et autres valeurs mobilières représentatives de titres de créance qui pourraient résulter de l'ensemble des délégations et autorisations données au Conseil d'administration par la présente Assemblée à un montant nominal global de cinquante millions d'euros (50M€), étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles, les droits des titulaires de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 21 – *A titre extraordinaire*



Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation serait admise

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 22 – *A titre extraordinaire*

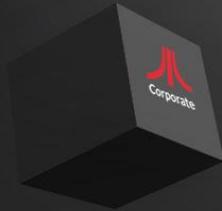


Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur pour ce qui est de toutes résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale.

➤ **Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.**

Merci
pour votre
présence



www.atari-investisseurs.fr